

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE TROIS DEVIS DESTINÉS À
L'ORGANISATION DE LA BRADERIE DU 11 OCTOBRE 2026
A SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 16 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation de la braderie du dimanche 11 octobre 2026 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la protection civile, WCLOC et Quitus protection ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la protection civile du pas de calais (sise rue du docteur CALOT 62608 Berck sur Mer) un devis pour assurer la protection sanitaire, soit un montant de **1864,20 euros TTC** ;

ARTICLE 2 est signé avec la société WCLOC (sise rue de la bleue du Nord 59300 Valenciennes) un devis pour assurer la livraison de 7 cabines autonomes , soit un montant de **1038,61euros TTC** ;

ARTICLE 3 est signé avec la société Quitus protection (sise 36 rue Aristide Hurbiez 62400 Béthune) un devis pour assurer la sécurité, soit un montant de **2809,62 euros TTC** ;

ARTICLE 4 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 27 mars 2026

DEC 2026 - 062

Le Maire,
Pierre-Luc RAVETTY-SUR-LAYS

